UANSS

HANDBALL

Nouvelles règles 2016 Application en UNSS avec explications

Mise à jour : 8 octobre 2016





Nouvelles règles du HANDBALL et application dans les championnats UNSS

Merci à Gilles CARRE pour ses propositions visant à éclairer les jeunes arbitres et les enseignants

Règles appliquées en UNSS

1/ Gardien de but et joueur de champ :

>le gardien de but peut devenir le 7e joueur de champ (règle déjà en vigueur)

>un joueur de champ peut remplacer le gardien de but

- 1) avec chasuble (règle déjà en vigueur)
- 2) sans chasuble : aucun des 7 joueurs de champ n'est autorisé à pénétrer dans la surface de but (SB).

Si pénétration dans la SB: sanction progressive adaptée (SPA) et si la pénétration dans la SB met en échec une occasion manifeste de but (OMB): jet de 7 mètres et exclusion pour 2'.

En cas de situation de renvoi pour l'équipe qui joue sans gardien de but : un joueur de champ doit être remplacé par un gardien de but avec ou sans interruption du temps selon le jugement des arbitres.

En cas de jet franc après le signal de fin de match contre l'équipe qui joue sans gardien de but, le remplacement d'un joueur par le gardien de but est autorisé.

3/ **Jeu passif**: suite au geste d'avertissement, l'équipe concernée dispose d'un maximum de 6 passes pour tirer au but. *Si les arbitres jugent que le ballon ne va pas vers l'avant, ils peuvent sanctionner un « jeu passif » avant les 6 passes.*

Rappel important : les arbitres peuvent directement siffler un jet franc pour jeu passif (geste 11) sans avoir signalé l'avertissement pour jeu passif (geste 17) : par exemple lorsqu'une équipe en attaque « joue la montre » sans chercher à marquer un but. Il s'agit alors de sanctionner un acte d'antijeu.

- 4/ Pour les **fautes intentionnelles dans les dernières secondes du match** : « les 30 dernières secondes de jeu » remplacent « la dernière minute de jeu » : l'attaquant est capable de lancer et marquer un but : pas de jet de 7 mètres.
- -Si un défenseur ou un officiel commet intentionnellement une faute grossière qui stoppe irrégulièrement une attaque ou une OMB, le fautif est disqualifié et les arbitres accordent un jet de 7m. (quel que soit l'endroit où la faute a été commise et que le ballon soit ou ne soit pas en jeu).

exemple : le ballon n'est pas en jeu mais un joueur ou un officiel retarde intentionnellement l'exécution d'un jet et donc prive l'attaque adverse de se mettre en position de tir ou d'obtenir une OMB.

exemple : le ballon est en jeu mais un défenseur commet une faute volontaire très grave qui « casse » l'attaque ou fait échec à une OMB.

Ces comportements sont considérés comme antisportifs et sont donc sanctionnés comme tels par une disqualification. Le jet de 7m est la réparation sportive donnée à l'équipe qui a subi la faute.

Attention! la disqualification du joueur et l'octroi d'un jet de 7m dans les 30 dernières secondes sanctionnent des fautes particulièrement graves assimilées à des comportements antisportifs. Cependant, toute faute commise dans les 30 dernières secondes n'entraîne pas obligatoirement disqualification et jet de 7m. Seules les fautes méritant une disqualification sont suivies par un jet de 7m.

Règles non appliquées en UNSS

2/ **Joueur blessé**: après avoir reçu des soins médicaux sur le terrain, le joueur doit quitter l'aire de jeu. Il ne peut retourner sur le terrain que lorsque la troisième attaque de son équipe est complètement terminée. Les délégués techniques seront les responsables du contrôle de cette situation.

5/ Carton bleu : les arbitres disposent d'un carton bleu en plus des cartons jaune et rouge pour apporter plus de précisions à la disqualification d'un joueur. Lorsque les arbitres montrent ce carton, un rapport écrit est à joindre à la feuille de match et la Commission disciplinaire est responsable des autres actions à entreprendre.

Pour accéder au livret d'arbitrage 2016 de la fédération française de HANDBALL :

http://www.ff-handball.org/fileadmin/annuaire/livret_arbitrage/index.html

Les nouvelles règles 1, 3 et 4 s'appliquent pour tous les championnats UNSS qualificatifs à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les nouvelles règles 2 et 5 ne s'appliqueront pas en UNSS du fait de la difficulté de mise en œuvre et de contrôle.



